

RAPPORT SUR LES COMPTES 2025

Commission de gestion du Conseil général de la Ville de Sierre

Julien Beney, président

Fatijon Aljiu

Patrick Brigante

Fanny Bürcher

Marie Buttet

Alexandre Duc

Cédric Métrailler

Lisa Salamin

Eric Vouardoux

Lionel Zufferey

Yann Vetter, rapporteur

1. INTRODUCTION	3
1.2 CRUES DU RHÔNE	4
1.3 COMPTES DE FONCTIONNEMENT	4
1.4 COMPTES D'INVESTISSEMENTS	6
1.5 MARGE D'AUTOFINANCEMENT	7
2. ANALYSES ET COMMENTAIRES	9
0 — ADMINISTRATION GENERALE	9
0120.3000.00 — INDEMNITES DU CONSEIL	9
0210.3010.00 TRAITEMENTS FINANCES ET CONTRIBUTIONS	10
0221.3153.01 LICENCES, LOGICIELS ET PROGRAMMATION	10
0221.3153.00 — ENTRETIEN EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	11
1 — ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	12
1403.3612.00 — FRAIS DE GESTION NATURALISATIONS	12
1403.4210.00 — ÉMOLUMENTS NATURALISATIONS ET DIVERS	12
1500.3151.00 — ENTRETIEN MACHINES ET VEHICULES	13
1500.4240.00 — PARTICIPATION POUR INTERVENTIONS	13
1621.3120.00 — ENERGIE ABRIS PUBLICS	14
2 — FORMATION	15
2120.3130.00 — SPORT SCOLAIRE FACULTATIF	15
2120.3631.00 — CONTRIB. COMMU. AU PERSONNEL ENSEIGNANT	16
2172.3144.01 — ENTRETIEN BÂTIMENTS CO	17
2510.3631.00 — PARTICIPATION ÉCOLE DE COMMERCE	17
2172.5040.01 — RÉFECTION CO GOUBING	18
2172.5040.02 — RÉFECTION CO LIDDES	19
2300.3132.00 — FORMATION APPRENTIS	19

3 — CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET EGLISES	20
3221.3130.00 — PROGRAMMATION THEATRE LES HALLES	20
3410.3140.00 — ENTRETIEN ET MATERIEL TERRAINS DE SPORT	22
3420.5060.02 — EQUIPEMENTS LOISIRS ET SPORTS	22
4 — SANTE	23
4120.3634.00 — SOINS EN EMS (PART. COMMUNALE)	23
6 — TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS	24
6150.3151.00 — ENTRETIEN ET REPARATIONS ORDINAIRES	24
6150.3170.00 — FRAIS DE DEPLACEMENTS	24
6230.3130.01 — TRAFIC D'AGGLO. — PARTICIPATION DES ECOLES	25
7 — PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	26
7100.5030.00 — RESEAU D'EAU	26
7200.4940.00 — INTERETS EPURATION DES EAUX	27
7900.5290.00 — ETUDES PAZ, RCCZ ET PLANS SPECIAUX	28
7910.3119.00 — PROVISIONS CRUES DU RHONE	29
9 — FINANCES ET IMPOTS	30
9100.4002.00 — IMPOTS PRELEVES A LA SOURCE	30
9631.3439.00 — ENERGIE BATIMENTS LOUES	31
QUESTIONS GENERALES	31
METHODES DE BUDGETISATION	31
INVESTISSEMENTS	33
INTEMPÉRIES D'AVRIL 2025	34
3. CONCLUSIONS	36

1. INTRODUCTION

Conformément au règlement du Conseil général (CG), la Commission de gestion (Cogest) a analysé les comptes 2025 de la Ville de Sierre.

Le 16 avril 2026, la Municipalité a remis à la Cogest les comptes 2025 de la Ville de Sierre et le rapport des vérificateurs des comptes. La Cogest a étudié ces documents de manière à préavisier l'entrée en matière, discuter le détail, donner un préavis sur les comptes et le rapporter au Conseil général lors du plénum du 10 juin 2026.

Les membres de la Commission de gestion ont effectué cette étude par l'envoi de questions aux services, ainsi que la rencontre avec M. Pierre Berthod, président de la Ville, et M. Benoît Emery, secrétaire municipal.

La Commission de gestion a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum du 10 juin 2026 quant à l'approbation des comptes 2025 tels que présentés.

1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

L'exercice 2025 de la Ville de Sierre s'est terminé sur un excédent de revenu de CHF 983'349.-, alors que le budget 2025 prévoyait un déficit de CHF 3'782'450.-, soit une amélioration du résultat de plus de CHF 4'700'000.-. Il est à noter qu'un montant de CHF 1'500'000.- a été ajouté à la réserve de politique budgétaire.

Plusieurs raisons expliquent cette nette amélioration par rapport au budget :

- une progression encourageante des recettes fiscales, principalement des impôts prélevés à la source gérés par le canton (+2,5 millions), malgré une diminution par rapport aux comptes 2024 (-2,2 millions)
- un acompte perçu de l'assurance bâtiment de la Ville en lien avec les sinistres consécutifs aux crues du Rhône (+1,6 million) ;

- un revenu net lié aux aménagements de productions plus élevé que le montant budgété (+1,4 million) malgré une diminution par rapport aux comptes 2024 (- 1,9 million) ;
- Une succession non réclamée à défaut d'héritier (+0,8 million).

Cette amélioration est à mettre en balance avec une progression des charges de +1,8 million par rapport au montant budgété.

1.2 CRUES DU RHÔNE

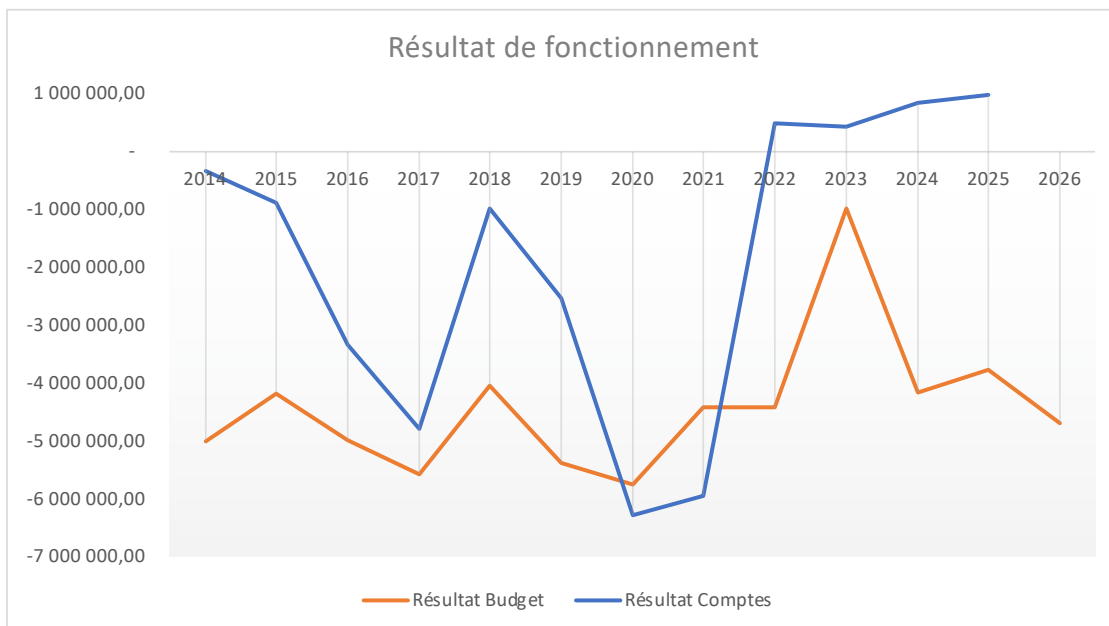
La crue ayant eu lieu en juin 2024 a engendré des dépenses exceptionnelles pour la commune. Cette catastrophe naturelle a un impact restreint sur les comptes de résultat de la période avec des charges supplémentaires (+0,3 million). L'impact sur les comptes d'investissement est, lui, plus élevé (+1,75 million) comprenant :

- des interventions sur les bâtiments du patrimoine administratif (+1,3 million) ;
- des remplacements de véhicules et équipements du service du feu (+0,15 million) ;
- des remplacements de véhicules et équipements des parcs et jardins (+0,3 million) ;

A noter que l'assurance bâtiment de la ville a procédé à un acompte lié au sinistre pour un montant de CHF 1'665'000.-

1.3 COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution globale des comptes de fonctionnement est représentée dans le graphique ci-dessous :

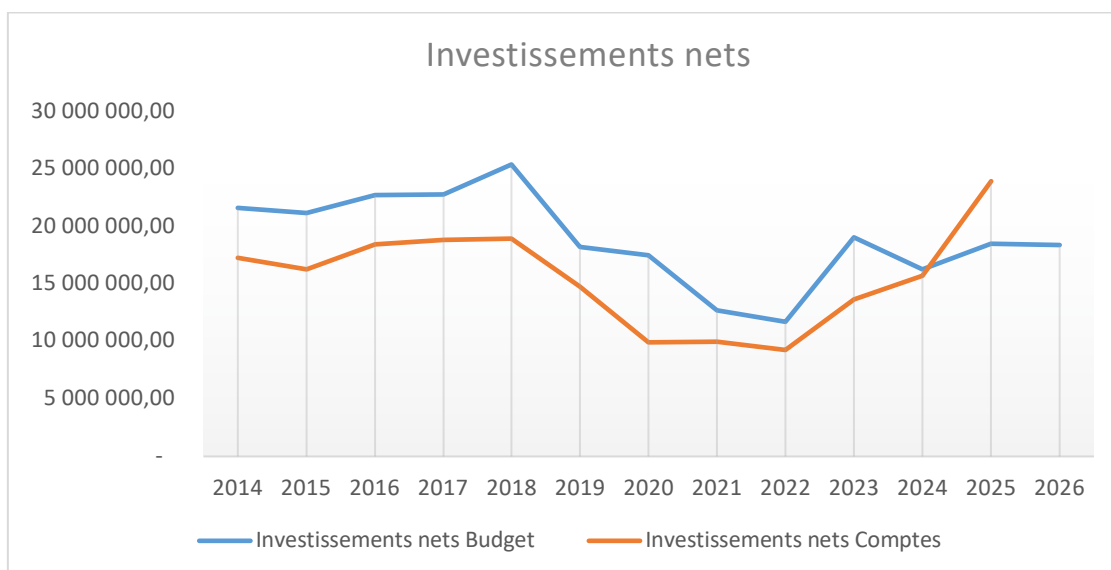


Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des montants par dicastère selon le plan

		2024		2025		2026	
0	Administration générale	budget	CHF 7 213 850,00	CHF 7 599 300,00	CHF 7 529 150,00	CHF -	
		comptes	CHF 7 542 714,66	CHF 6 372 740,29	CHF -		
1	Ordre et sécurité publique	budget	CHF 4 241 000,00	CHF 4 488 350,00	CHF 4 378 550,00	CHF -	
		comptes	CHF 3 937 695,24	CHF 4 060 454,08	CHF -		
2	Formation	budget	CHF 13 148 950,00	CHF 13 407 150,00	CHF 12 690 100,00	CHF -	
		comptes	CHF 13 611 211,57	CHF 13 534 935,10	CHF -		
3	Culture, sport et loisirs, Eglises	budget	CHF 9 689 950,00	CHF 9 954 100,00	CHF 9 890 600,00	CHF -	
		comptes	CHF 10 199 091,77	CHF 10 091 378,82	CHF -		
4	Santé	budget	CHF 4 607 500,00	CHF 4 942 500,00	CHF 5 505 700,00	CHF -	
		comptes	CHF 5 077 010,58	CHF 5 274 488,91	CHF -		
5	Prévoyance sociale	budget	CHF 11 702 000,00	CHF 11 733 350,00	CHF 12 565 700,00	CHF -	
		comptes	CHF 11 237 169,44	CHF 11 597 946,48	CHF -		
6	Transports et télécommunications	budget	CHF 5 964 400,00	CHF 6 079 200,00	CHF 6 584 300,00	CHF -	
		comptes	CHF 6 507 751,15	CHF 6 007 663,46	CHF -		
7	Protection environnement et AT	budget	CHF 3 003 100,00	CHF 2 678 450,00	CHF 2 018 500,00	CHF -	
		comptes	CHF 5 152 268,16	CHF 2 166 699,60	CHF -		
8	Economie publique	budget	CHF -7 902 000,00	CHF -6 756 900,00	CHF -3 885 000,00	CHF -	
		comptes	CHF -10 596 072,43	CHF -8 670 254,92	CHF -		
9	Finances et impôts	budget	CHF -47 523 500,00	CHF -50 343 050,00	CHF -52 571 000,00	CHF -	
		comptes	CHF -53 498 308,44	CHF -51 419 400,62	CHF -		
TOTAL		budget	CHF -4 145 250,00	CHF -3 782 450,00	CHF 4 706 600,00	CHF -	
		comptes	CHF 829 468,30	CHF 983 348,80	CHF -		

1.4 COMPTES D'INVESTISSEMENTS

L'évolution globale des montants d'investissements est représentée dans le graphique ci-dessous.



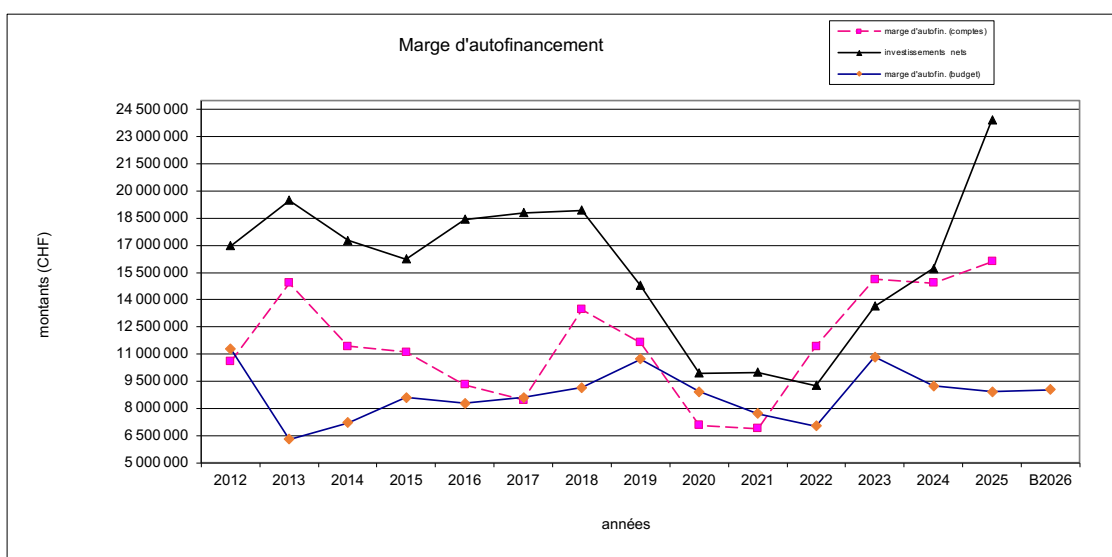
Un récapitulatif des montants par dicastère est présenté ci-dessous.

		2024		2025		2026	
0	Administration générale	budget	CHF 262 000,00	CHF 698 000,00	CHF 674 500,00		
		comptes	CHF 255 606,61	CHF 3 227 369,18	CHF -		
1	Ordre et sécurité publique	budget	CHF 582 000,00	CHF 1 145 600,00	CHF 257 000,00		
		comptes	CHF 723 871,78	CHF 1 147 566,59	CHF -		
2	Formation	budget	CHF 5 489 500,00	CHF 5 427 300,00	CHF 6 035 000,00		
		comptes	CHF 4 881 819,80	CHF 6 400 322,74	CHF -		
3	Culture, sport et loisirs, Eglises	budget	CHF 1 950 000,00	CHF 2 561 000,00	CHF 2 041 500,00		
		comptes	CHF 1 661 986,32	CHF 2 269 144,19	CHF -		
4	Santé	budget	CHF -	CHF -	CHF 150 000,00		
		comptes	CHF -	CHF -	CHF -		
5	Prévoyance sociale	budget	CHF -	CHF -	CHF -		
		comptes	CHF -	CHF -	CHF -		
6	Transports et télécommunications	budget	CHF 5 105 000,00	CHF 5 318 000,00	CHF 7 113 000,00		
		comptes	CHF 5 457 048,44	CHF 8 631 690,52	CHF -		
7	Protection environnement et AT	budget	CHF 2 547 000,00	CHF 3 329 500,00	CHF 2 121 000,00		
		comptes	CHF 2 414 381,16	CHF 2 255 020,17	CHF -		
8	Economie publique	budget	CHF 320 000,00	CHF -	CHF -		
		comptes	CHF 320 000,00	CHF -	CHF -		
9	Finances et impôts	budget	CHF -	CHF -	CHF -		
		comptes	CHF -	CHF -	CHF -		
Investissement nets		budget	CHF 16 255 500,00	CHF 18 479 400,00	CHF 18 392 000,00		
		comptes	CHF 15 714 714,11	CHF 23 931 113,39	CHF -		

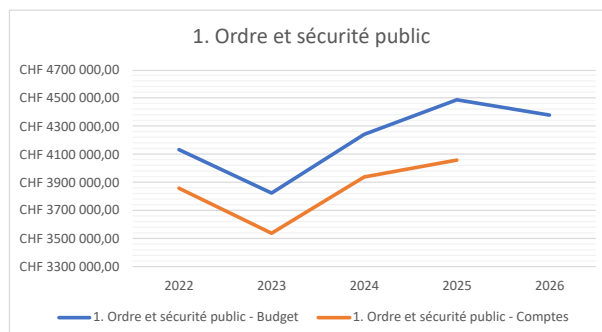
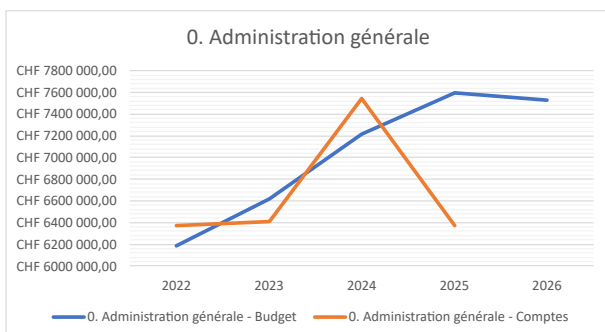
1.5 MARGE D'AUTOFINANCEMENT

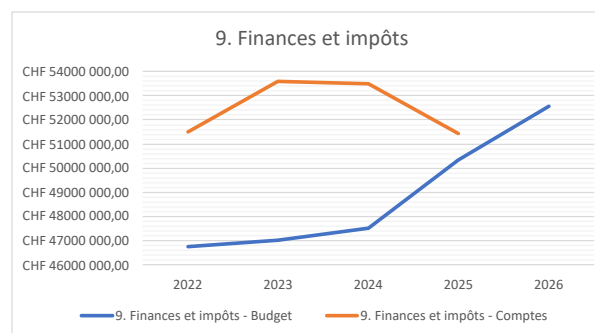
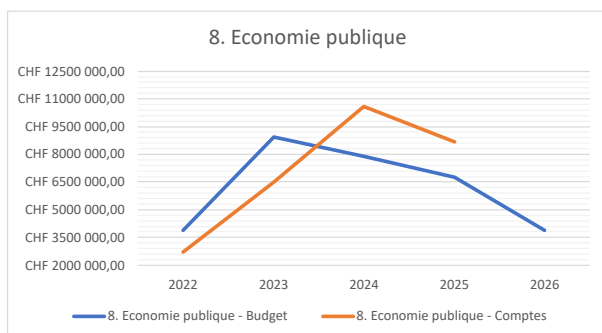
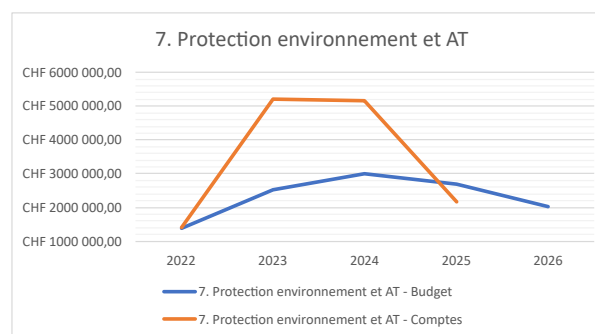
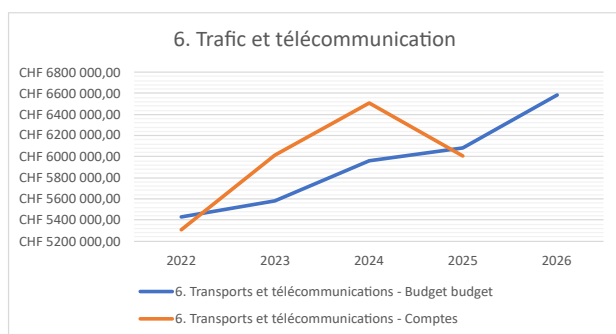
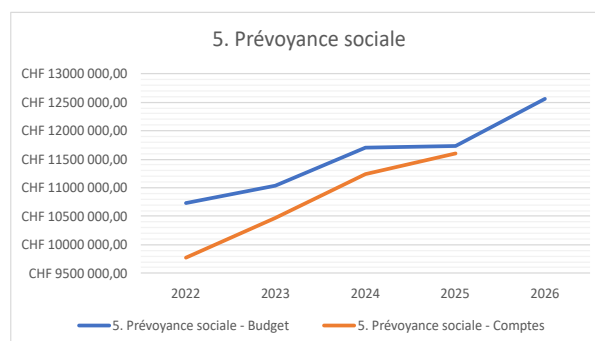
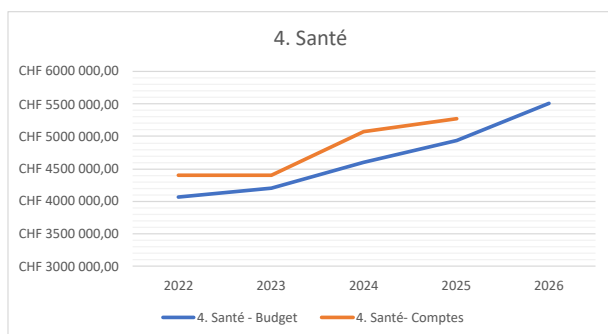
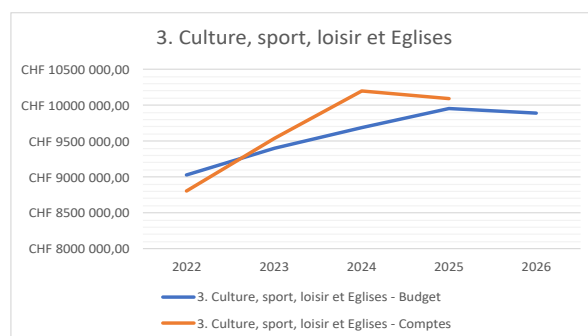
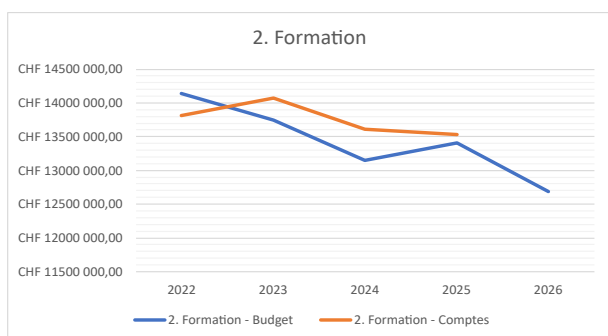
Les comptes 2025 dégagent une marge d'autofinancement de CHF 16'119'399.-, en hausse de CHF 1'198'831.- par rapport à 2024. Les investissements nets s'élèvent à CHF 23'931'113.-, soit un découvert de financement et un recours théorique à l'emprunt de CHF 7'811'715.-. Le taux de couverture des investissements est donc de 67,36%, plus bas que les dernières années (2024 = 94,95 %).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la marge d'autofinancement.



Les graphiques ci-dessous indiquent l'évolution dans le temps des comptes des différentes fonctions. A noter que les comptes 1 à 7 représentent des charges là où les comptes 8 et 9 représentent des revenus.





2. ANALYSES ET COMMENTAIRES

La partie suivante du rapport agrège les compléments d'information donnés par la Municipalité à la suite des questions posées par la Cogest et présente quelques points que la Commission a choisi de mettre en exergue.

0 — Administration générale

0120.3000.00 — Indemnités du Conseil

CHF 532'080.20

Comment sont calculées les indemnités du Conseil ?

Réponse de Yves Mathieu, Responsable ressources humaines

Les indemnités du Conseil municipal comprennent :

- la rémunération du président, ajustée annuellement en fonction du renchérissement et, durant les premières années, selon les parts d'expérience ;
- la rémunération des conseillers, dont le montant annuel global est plafonné, constituée de :
 - une part fixe liée notamment à la participation aux séances de l'exécutif et du législatif,
 - une part variable correspondant au reste de l'activité, facturée sur une base horaire,
 - une contribution destinée à la prévoyance professionnelle ;
- une indemnité de fonction accordée au vice-président, en complément de sa rémunération en tant que conseiller.

0210.3010.00 Traitements finances et contributions	CHF 828'572.-
0221.3153.01 Licences, logiciels et programmation	CHF 551'504.89

Les coûts liés à la migration vers la nouvelle plateforme informatique Citizen se sont révélés plus élevés que prévu. Pouvez-vous préciser quels travaux ou prestations supplémentaires ont été nécessaires ? Dans la réponse au budget 2026, les coûts liés au personnel ou à la charge de travail supplémentaire mentionnés dans les comptes 2025 ne sont pas évoqués : pourrions-nous obtenir des précisions à ce sujet ?

Réponse de M. Benoit Emery, Secrétaire Municipal

Comme indiqué dans les messages aux comptes, une partie des coûts en lien avec la migration est facturée sur une base horaire, ce qui a rendu son estimation difficile. Ont notamment consommé davantage d'heures que budgété :

- la conversion des données, qui a nécessité, entre autres, une mise à jour plus conséquente des données issues de l'ancien système afin d'en garantir une reprise fiable dans le nouveau programme ;
- la reprise de production, avec notamment la mise en place de paramétrages spécifiques adaptés aux besoins de la ville de Sierre ;
- la formation et l'accompagnement des utilisateurs principaux (key users) : la prise en main et l'adoption du nouveau programme ont en effet représenté un défi important pour les collaborateurs de la ville, certains utilisant les mêmes outils depuis plus d'une décennie. Cette transition a engendré un besoin accru de support et d'accompagnement.

Au total, ces opérations de migration ont nécessité 145 heures de travail supplémentaires de la part de notre fournisseur, soit un dépassement de 18 % par rapport à ses prévisions initiales.

Pour ce qui concerne les coûts liés au personnel, la question posée dans le cadre du budget 2026 portait spécifiquement sur les licences et logiciels, raison pour laquelle la réponse apportée s'est concentrée sur cet aspect. Cela étant précisé, la migration a

effectivement engendré une charge de travail supplémentaire pour plusieurs collaborateurs communaux, en particulier au sein du service des finances (0210.3010.00) ainsi que du contrôle des habitants (1402.3010.00). Ces heures supplémentaires sont principalement liées aux travaux préparatoires pré-migration, ainsi qu'aux opérations réalisées pendant la migration elle-même et ne devraient pas se reproduire à l'avenir.

Il convient enfin de relever qu'une migration informatique constitue un processus complexe et exigeant. Il peut toutefois être précisé que :

- la migration a été effectuée sans incident majeur ;
- les délais, notamment en ce qui concerne l'interruption de service, ont été respectés ;
- la mise en conformité des données a représenté un travail conséquent, difficile à évaluer avec précision en amont ;
- l'adaptation des diverses applications internes liées aux bases de données communales (notamment gestion des cimetières, gérance immobilière, gestion des taxes égouts/ordures, etc.) a pu être réalisée sans difficulté majeure ;
- le module de gestion des chiens a été mis en œuvre, en remplacement d'une application interne existante.

0221.3153.00 — Entretien équipements informatiques CHF 117'901.49

Pouvez-vous préciser à quelles défaillances des firewalls il est fait référence ?

Réponse de M. Benoit Emery, Secrétaire Municipal

Les équipements de réseau et de sécurité ont dû être remplacés, puisque devenus obsolètes et arrivés en fin de cycle de vie. Certaines de ces infrastructures étaient en service depuis 2011. Le crédit supplémentaire octroyé par le Conseil municipal pour cette rubrique concernait le remplacement de firewalls et d'antennes wifi, ainsi que

divers travaux d'adaptation électrique nécessaires à l'installation des nouveaux équipements.

1 — *Ordre et sécurité publique, défense*

1403.3612.00 – Frais de gestion naturalisations	CHF 29'200.-
1403.4210.00 – Émoluments naturalisations et divers	CHF 29'200.-

Pourriez-vous nous transmettre le montant qui est payé par dossier de naturalisation (si c'est un montant forfaitaire) et également nous transmettre le nombre de dossiers traités et le nombre de dossiers aboutis (naturalisations octroyées) ?

Réponse de M. Thomas Zimmermann, Commandant adjoint de la PRVC

Le montant versé par les candidats à la naturalisation est fonction de leur situation.

Les tarifs des émoluments sont les suivants à Sierre :

- Mineur, apprenti, étudiant CHF 500.–
- Adulte seul CHF 800.–
- Famille monoparentale CHF 1'000.–
- Couple sans enfants CHF 1'200.–
- Famille CHF 1'500.–

52 demandes ont été reçues en 2025. A ce jour, 30 sont considérées comme terminées par nos soins, puisque la commission « droit de cité » a validé la naturalisation au niveau communal et que les dossiers ont été envoyés au service cantonal de la population et migration pour la suite de la procédure (SPM). Nous ne disposons toutefois pas de statistiques du SPM quant au nombre de naturalisations finalement octroyées. Pour ce qui concerne les 22 autres dossiers, ils sont toujours en cours de traitement, à différents stades de la procédure.

1500.3151.00 – Entretien machines et véhicules

CHF 130'251.51

Pouvons-nous connaître le détail du montant lié au sinistre du camion-échelle (Location, réparation, part payée par les assurances) ?

Réponse de M. Benoit Emery, Secrétaire Municipal

Selon les informations en notre possession à ce jour, étant entendu qu'une partie des charges concernera l'exercice 2026 :

- Location engin de remplacement de juillet 2025 à février 2026 : CHF 65'000.–, inscrits dans les comptes 2025, a été facturée la période concernant juillet à mi-décembre, le solde ayant été offert
- Frais de remise en état par le constructeur : près de CHF 237'000.–, à inscrire dans les comptes 2026,
- Participation de l'assurance bris de machine : près de CHF 150'000.–, à inscrire dans les comptes 2026.

Au total, un rabais de l'ordre de CHF 50'000.– a pu être obtenu pour ces prestations.

1500.4240.00 — Participation pour interventions

CHF 128'582.75

Pouvons-nous connaître le détail des interventions (type d'alarmes bleu, jaune, rouge) sur la commune de Sierre ? Combien d'interventions de renfort hors commune ont été faites et quel montant a été encaissé pour ces dernières ?

Réponse de M. Benoit Emery, Secrétaire Municipal

Le compte 1500.4240.00 enregistre, en 2025, la facturation de :

- CHF 88'660.75, pour des interventions
- CHF 39'922.00, pour des formations et prestations diverses (notamment le lavage de tenues pour d'autres corps de pompiers, la location de véhicule pour des cours fédéraux ou cantonaux, etc.)

Notons que certaines prestations du service du feu pour d'autres communes ou entreprises, dont des interventions, font l'objet de conventions de collaboration. Les recettes en lien avec ces conventions sont enregistrées dans le compte 1500.4612.00.

Pour ce qui concerne la statistique en lien avec le nombre d'alarmes, reproduite ci-dessous, elle est extraite de la base de données *Lodur*. Ces données représentent la réalité des alarmes transmises par la centrale d'engagement 118, ainsi que le travail administratif qu'elles engendrent. Toutefois, un événement peut activer plusieurs alarmes, à l'image d'un accident de circulation avec blessé qui déclenche une alarme bleue au service de piquet et une alarme « groupe spécial ».

Type d'alarme	Ville de Sierre	Hors commune
Bleue	385	42
Jaune	22	2
Rouge	28	25
Groupe spécial*	138	26

* nécessite un groupe d'intervention spécial, par exemple : désincarcération, feu de forêt, GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux).

1621.3120.00 — Energie abris publics

CHF 18'882.60

Cette hausse est-elle liée à une plus forte utilisation des abris PC par la Ville ou par des locations ?

Réponse de Mme Laurence Salamin, Architecte de ville

Courant 2024, le Valais a instauré 250 points de rencontre d'urgence (PRU) pour servir de premier lieu d'accueil à la population en cas d'événement majeur, de catastrophe ou de situation d'urgence. Des abris publics font partie de ce dispositif PRU, notamment les abris du Bourgeois et des Glariers pour la commune de Sierre. La mise en œuvre de ces PRU a entraîné une augmentation des consommations électriques, notamment aux Glariers, en raison du maintien en fonctionnement d'installations techniques nécessaires à l'exploitation du site en situation d'urgence. De plus, des

14/37

travaux de réfection réalisés à l'abri du Bourgeois (cuisine et revêtement de sol) ont également engendré une consommation d'énergie supérieure à la moyenne durant la période des travaux.

2 — Formation

2120.3130.00 — Sport scolaire facultatif

CHF 15'035.00

Les causes de cette baisse ont-elles pu être identifiées ? S'agit-il d'un phénomène ponctuel ou d'une tendance susceptible de se poursuivre ces prochaines années ?

Réponse de M. Jacques Zufferey, Directeur des écoles

La baisse enregistrée en 2025 est notamment influencée par les faits suivants :

- Certaines activités ont connu une moins grande fréquentation, surtout lors de la période hivernale (par exemple les activités de cirque).
- L'activité « foot en salle », habituellement très prisée, n'a pas pu être organisée à défaut de moniteur. Cette activité a pu être à nouveau proposée en 2026.

L'offre a été complétée en 2026, en collaboration avec le service des sports : golf, escrime, crossfit, ainsi que skateboard et trottinette freestyle proposés par les jeunes de l'association du skatepark.

2120.3631.00 — Contrib. Commu. au personnel enseignant CHF 5'400'248.40

L'écart avec le budget est important. Pourrions-nous obtenir davantage de détails sur le nombre de postes concernés ainsi que sur le type de personnel engagé ?
Serait-il possible de connaître la charge supplémentaire demandée par poste en 2024, puis en 2025 ?
Compte tenu de cet excédent de charges sur deux années consécutives, combien de collaborateurs ont été engagés et quelles solutions ont été mises en place par la direction des écoles pour y répondre ?

Réponse de M. Jacques Zufferey, Directeur des écoles

Les charges inscrites dans les comptes sous « contribution communale au personnel enseignant » ne dépendent pas directement du nombre d'enseignants engagés à Sierre. En effet, les charges salariales de l'ensemble des enseignants du canton du Valais sont agrégées, puis divisées par le nombre d'élèves du canton afin d'obtenir un coût annuel moyen par élève. Les communes assument 30 % de ce coût moyen, coût qui est identique pour toutes. La contribution de Sierre est donc calculée en multipliant ce montant par le nombre d'élèves domiciliés dans la commune.

Dans le détail,

Budget 2025 : prévus 1223 élèves à CHF 4110.–
Comptes 2025 : - concernant 2025, facturés 1248 élèves à CHF 4'080.–
- concernant 2024, facturés CHF 308'408.40 de compléments (la facture provisoire reçue en 2024 concernait 1223 élèves à CHF 3'810.–, alors que la facture définitive reçue en 2025 correspond à 1248 élèves à CHF 3'980.80)

C'est en l'espèce la facturation complémentaire concernant l'année 2024 qui n'avait pas été anticipée au budget, facturation qui résulte surtout de la hausse du coût par élève, en lien notamment avec la revalorisation du salaire des enseignants décidée par le canton.

Bien que sans corrélation directe avec les charges de cette rubrique, voici l'évolution du nombre d'enseignants à Sierre : 122 en 2024 et 135 en 2025. Ces chiffres s'entendent en termes d'effectif réel et non d'équivalent plein temps.

2172.3144.01 – Entretien bâtiments CO

CHF 110'746.61

Quels sont les travaux qui ont dû être reportés ?

Réponse de Mme Laurence Salamin, Architecte de ville

Des travaux, pour un montant de quelque CHF 30'000.– ont été reportés dans cette rubrique. Il s'agit de :

- CO GOUBING, réfection de la salle de l'orienteur
- CO LIDDES, remplacement de 50 dalles en toiture
- CO LIDDES, remplacement des éclairages existants par des LED

2510.3631.00 — Participation école de commerce

CHF 8'682.50

Que recouvre précisément ce montant et comment expliquer l'écart par rapport au budget ?

Réponse de Mme Laurence Salamin, Architecte de ville

En 2025, un montant de l'ordre de CHF 8'600.– a été enregistré dans cette rubrique en lien avec la construction du nouveau bâtiment de l'école de commerce (ECCG), situé au sud de la gare. La participation finale de la ville de Sierre à ce projet, facturée par le canton début 2021, n'intégrait pas certains travaux et prestations complémentaires réalisés dans le courant de l'année 2021. Un rapport de l'inspection cantonale des finances a mis en évidence cet écart. En conséquence, le canton a adressé à la ville une facture correspondant à la part communale (10%) à ces coûts additionnels,

conformément à la loi fixant la contribution des communes du siège des collèges et établissements cantonaux.

2172.5040.01 — Réfection CO Goubing

CHF 108'375.15

Jusqu'à quand ce projet est-il suspendu et quelles sont les priorités qui ont été retenues à la place ?

Réponse de Mme Laurence Salamin, Architecte de ville

A la demande du Conseil municipal, une étude de faisabilité concernant l'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) du centre scolaire de Noës a été réalisée. Les études menées ont mis en évidence la nécessité de procéder également à la mise en conformité parasismique de ce bâtiment. Ce constat a conduit à reconsidérer les priorités de réfection des bâtiments scolaires et à différer le projet de rénovation énergétique du centre scolaire de Goubing. Les études actuellement menées pour la rénovation de l'école de Noës n'ont pas encore intégré la planification des travaux ; il est néanmoins envisageable d'anticiper une réalisation échelonnée sur quatre ans, en fonction des périodes de vacances scolaires.

Vous avez reporté la rénovation énergétique du centre scolaire de Goubing, qu'en est-il des études concernant la rénovation des vestiaires de la salle de gym ? Le projet de rénovation énergétique de Goubing est-il suspendu pour les 4 prochaines années, le temps de faire les rénovations à Noës ?

Réponse de Mme Laurence Salamin, Architecte de ville

La salle de gym (Gorki) du CO Goubing a été mise aux normes sismiques et feu. La rénovation des vestiaires pourrait être réalisée en même temps que la rénovation du bâtiment des romands, une fois les travaux de l'école de Noës terminés. La rénovation

de l'ancien bâtiment des germanophones pourrait également avoir lieu à la suite, si le service cantonal de l'enseignement le reconnaît par une clause du besoin.

2172.5040.02 — Réfection CO Liddes

CHF 108'375.15

L'expression « au cours des années à venir » reste assez large : pouvons-nous obtenir un calendrier plus précis ?

Réponse de Mme Laurence Salamin, Architecte de ville

Les travaux en cours portent sur les améliorations énergétiques, dont la réalisation devrait, selon les prévisions actuelles et sous réserve d'approbation des budgets, s'étendre sur trois ans, soit de 2026 à 2028.

Ils se poursuivront par la transformation du bâtiment sud-ouest, actuellement affecté comme salles de classe, lequel intégrera des cuisines d'enseignement, en remplacement de celles de l'école de Beaulieu, dont la clause du besoin a été validée par le département de l'enseignement en mai 2024. Cette étape est prévue en une seule phase en 2029.

2300.3132.00 — Formation apprentis

—

Où cette formation est-elle désormais dispensée ? Cette subvention continuera-t-elle d'être versée alors que la formation a lieu sur un autre site ?

Réponse de M. Jacques Zufferey, Directeur des écoles

Le centre de formation en technologies industrielles CFTI, qui faisait l'objet de cette subvention, a été délocalisé à Sion. La ville de Sierre n'est donc plus appelée à contribuer à cette formation et le budget de cette rubrique a été porté à 0 en 2026.

3 — Culture, sports, loisirs et églises

3221.3130.00 — Programmation Théâtre les Halles

CHF 274'154.72

Comment se fait-il que les frais de programmation stagnent mais que les recettes de billetteries baissent ?

Réponse de Mme Rachel Pralong, Cheffe du service sport, culture et intégration

Le budget consacré aux frais de programmation est resté identique depuis 2019, alors que les cachets des artistes, les prix des spectacles, les frais de transport et les coûts de fonctionnement, eux, ne cessent d'augmenter. Cela a pour conséquence de devoir choisir méticuleusement chaque spectacle proposé et d'en réduire le nombre sur l'année, ce qui entraîne inévitablement une diminution du nombre de spectateurs annuels.

Au niveau de la billetterie, une nouvelle politique tarifaire a été introduite. Chaque spectateur peut décider librement du montant qu'il désire payer parmi les 3 catégories suivantes :

- Plein engagé : CHF 45.–
- Tarif conseillé : CHF 35.–
- Tarif tout doux : CHF 25.–

A cela, s'ajoute un tarif enfant (-16 ans), étudiant, pro à CHF 15.–.

Cette nouvelle politique tarifaire a permis de dépasser l'objectif de CHF 125'000.– de recettes billetterie de plus de CHF 5'000.–, malgré la diminution du nombre de spectateurs annuels.

Quel était le nombre total de spectateurs sur l'année ?

Réponse de Mme Rachel Pralong, Cheffe du service sport, culture et intégration

En 2025, le nombre total de spectateurs s'élève à 7'864. La diminution par rapport à l'année 2024 s'explique en partie par le fait que l'école Tendances organise un spectacle tous les deux ans (les années paires). En 2024, les huit représentations jouées ont attiré 1'700 spectateurs. Une seconde explication est liée aux contraintes budgétaires de programmation expliquées ci-dessus. Le nombre de spectacles proposé en 2025 a été inférieur à 2024, tout comme les levers de rideau. Cela entraîne inévitablement une diminution du nombre de spectateurs annuels. Il convient toutefois de relever que le taux de remplissage annuel est, quant à lui, stable par rapport à 2024.

Quel était le nombre total de spectateurs sur l'année ?

Réponse de Mme Rachel Pralong, Cheffe du service sport, culture et intégration

Pour les deux représentations de la Géronde, ce n'est pas le système du théâtre qui est utilisé pour les réservations ; le théâtre effectue uniquement un contrôle afin de s'assurer du respect de la jauge maximale autorisée.

Pour Genac, les quatre représentations ont attiré 1'078 personnes.

Il est donc raisonnable d'estimer le nombre de spectateurs aux six représentations des sociétés locales à 1'580.

Hors spectacles des associations, le nombre de spectateurs sur l'année s'élève à donc environ 6'300.

3410.3140.00 — Entretien et matériel terrains de Sport CHF 94'444.16

A quelle échéance est prévue la rénovation de l'Agorespace ? Vu le montant visiblement relativement faible, est-ce pertinent de rogner sur cette dépense-là ?

Réponse de Mme Rachel Pralong, Cheffe du service sport, culture et intégration

Un entretien de l'agorespace est prévu en 2026, dans le cadre de l'entretien annuel courant. Une rénovation complète est actuellement à l'étude. À ce stade, il n'est pas possible de préciser un calendrier de réalisation, celui-ci dépendant notamment des disponibilités budgétaires des prochains exercices, dont les procédures d'élaboration n'ont pas encore été engagées.

3420.5060.02 — Equipements loisirs et sports CHF 118'927.90

Pourquoi le terrain de beach-volley ne sera-t-il pas réalisé ?

Réponse de Mme Rachel Pralong, Cheffe du service sport, culture et intégration

Un projet de terrain de beach-volley était prévu à Ecosia, mais il n'a pas pu être réalisé pour des raisons techniques et de contraintes temporelles. En parallèle, une alternative a été étudiée à Bozon avec la commune de Chalais mais elle n'a finalement pas été retenue. D'autres pistes d'implantation sont actuellement à l'étude.

Pourquoi le terrain de beach-volley ne sera-t-il pas réalisé ?

Réponse de Mme Rachel Pralong, Cheffe du service sport, culture et intégration

Le gradin actuel n'est pas voué à être remplacé. Il s'agit d'un nouveau projet de gradin, du côté du terrain multisports, qui sera analysé dans le cadre d'un prochain budget (pour le football et pour le baseball).

4 — Santé

4120.3634.00 — Soins en EMS (Part. communale)

CHF 1'934'828.80

Que faut-il entendre précisément par le terme « résident » dans le cadre de la participation communale aux soins en EMS, et selon quels critères une personne est-elle considérée comme étant à charge de la Ville de Sierre ?

La participation communale de 30 % concerne-t-elle tous les résidents d'un EMS sierrois, y compris les anciens habitants de Sierre placés dans un EMS hors commune, ou existe-t-il d'autres critères de prise en charge ?

Réponse de M. Jean-Pierre Luçon, Directeur général du CMS

En Valais, le financement du séjour d'un résident en EMS est assuré comme suit :

- Les soins sont financés par la caisse maladie (LAMAL), la franchise et la quote-part restant toutefois à charge du résident.
- L'hébergement, qui comprend notamment la chambre, le repas et l'entretien, est à la charge du résident (ce qui représente un montant d'environ CHF 4'000.– à 5'000.–/mois). Une participation supplémentaire est demandée au résident en fonction de son état de fortune. En cas de difficultés financières, les prestations complémentaires (PC) peuvent couvrir tout ou partie du financement de l'hébergement en EMS.
- Le canton et la commune financent l'accompagnement du résident (aide quotidienne, animation). Intitulée « contribution résiduelle », cette part de financement est assurée à 70 % par le canton et 30 % par la commune de domicile de la personne en EMS, quel que soit l'emplacement de l'EMS dans le canton (au titre de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle LHarm).

Précisons que l'EMS n'est pas considéré comme un domicile légal. La participation communale de la ville de Sierre concerne donc tous les résidents vivant dans un EMS du canton, dont les papiers sont déposés à Sierre au jour de leur entrée en EMS.

23/37

6 — Transports et télécommunications

6150.3151.00 — Entretien et réparations ordinaires CHF 52'719.75

Les réparations sur les balayuses ont-elles permis de régler ces problèmes de pannes récurrentes ou faut-il envisager des réparations plus importantes, voire leur remplacement ?

Réponse de M. Stéphane Delaloye, ingénieur de Ville.

Malheureusement non : la voirie dispose de deux balayuses : une CityCat V20 de la marque Bucher avec motorisation électrique et une MFH 550 de marque Schmidt à motorisation thermique. Le remplacement de cette dernière n'a pas pu être réalisé en 2026 par manque de disponibilités financières et son moteur a toutefois dû être remplacé en 2026. La plus petite des deux (CityCat) cumule de son côté plusieurs problématiques partiellement en lien avec sa motorisation électrique. Bien que la société fournissant cette balayuse soit une référence pour ce type d'engins, il semble que le passage à l'électrique n'offre pas la même fiabilité que celle des véhicules thermiques.

6150.3170.00 — Frais de déplacements CHF 15'415.00

Que comporte cette rubrique ?

Réponse de Yves Mathieu, Responsable ressources humaines

Ce compte enregistre les frais de déplacement des employés de l'administration des services techniques, des travaux publics et de la voirie, payés soit sous la forme de forfaits fixes, soit selon les frais effectifs.

Comment expliquer cette différence par rapport aux comptes 2024 ?

Quels types de déplacement sont pris en charge ?

Réponse de Yves Mathieu, Responsable ressources humaines

Il s'agit principalement des déplacements professionnels, effectués dans le cadre du suivi et de l'exécution de différents chantiers ou nécessitant des trajets réguliers entre différents sites. L'écart constaté provient d'un ajustement comptable, à savoir le transfert de charges du compte 0222.3170.00 vers le compte 6150.3170.00, comme indiqué ci-après. Le budget 2027 de ces rubriques sera adapté dans ce sens.

Rubrique	Budget	Comptes
0222.3170.00	10'000	1'983
<u>6150.3170.00</u>	<u>5'000</u>	<u>15'415</u>
	15'000	17'398

6230.3130.01 — Trafic d'agglo. – participation des écoles CHF 103'408.70

Pourrions-nous obtenir une explication concernant l'augmentation des revenus liée à la participation des écoles ?

Dispose-t-on du nombre de bons non utilisés pour l'obtention des abonnements de bus (à l'Oiseau Bleu) ?

Réponse de M. Stéphane Delaloye, ingénieur de Ville.

La loi sur l'instruction publique impose aux communes de gérer le transport des élèves de la scolarité obligatoire qui ont de grandes distances à parcourir pour se rendre à l'école. La ville de Sierre remplit cette obligation, notamment par la délivrance d'abonnements de bus scolaires.

En 2025, la mise sur pied du système de reconnaissance tarifaire Isireso a nécessité la révision d'un certain nombre de catégories d'abonnements afin de les aligner sur les standards suisses en matière de transports régionaux de voyageurs (TRV). En

25/37

l'occurrence les abonnements dits « scolaires » ne correspondent à aucun de ces standards : ils se présentent sous la forme d'abonnements valables sur le réseau mais dont la validité est limitée aux périodes scolaires.

Leur tarif a dû être revu car le principe de reconnaissance des titres de transport conclu avec les compagnies TRV fait que la ville de Sierre doit compenser (par ses comptes dévolus aux transports publics) le manque à gagner occasionné par l'usage de ces abonnements. Une limitation de l'usage de ces abonnements aux seules lignes des bus sierrois engendrerait des frais de contrôle disproportionnés au regard des montants en jeu.

La contre-valeur de ces abonnements, qui fait l'objet d'écritures comptables entre les groupes de comptes 6230, d'une part, et les groupes de comptes 2120 et 2130, d'autre part, a dès lors été adaptée proportionnellement à celle des abonnements standards pour cette catégorie d'âge. En 2025, sur les 333 élèves des écoles et cycles sierrois répondant aux critères d'éloignements précédemment cités, 262 ont demandé à bénéficier de ces abonnements.

7 — Protection de l'environnement et aménagement du territoire

7100.5030.00 — Réseau d'eau

CHF 447'485.00

Où en sont les travaux de chauffage à distance et quand est prévue sa mise en place ?

Réponse d'OIKEN

Le déploiement du réseau de chauffage à distance (CAD) a débuté à la fin de l'année 2024, depuis l'hôpital de Sierre en direction du centre-ville.

À ce jour, le réseau s'étend sur environ 400 mètres dans le secteur de la rue de l'Hôpital. En 2026, une extension supplémentaire de 220 mètres est prévue le long de la rue de l'Hôpital ainsi que de l'avenue de France.

À terme, la ville pourra bénéficier d'un réseau étendu fournissant une chaleur décarbonée. La planification et la réalisation de ces travaux d'infrastructure sont menées en étroite coordination entre les services de la ville et OIKEN.

Dans une première phase, le réseau sera alimenté par la centrale de l'hôpital, en cours de transformation. Cette installation fonctionne aujourd'hui au gaz naturel et, après le raccordement des sources d'énergie renouvelable, elle assumera un rôle de secours.

7200.4940.00 — Intérêts épuration des eaux —

A quoi correspond ce montant ? Pourquoi ce montant n'avait-il pas été budgétisé en 2025 et non plus pas en 2026 ?

Réponse de M. Benoit Emery, Secrétaire Municipal

Les rubriques affectées à des comptes autofinancés, en l'occurrence le groupe de comptes « traitement des eaux usées », se doivent par définition de présenter une balance comptable équilibrée. Cet équilibre est rendu possible par l'affectation ou le prélèvement sur le fonds d'équilibrage du groupe de comptes. Ce fonds est porté au bilan de la commune comme capital propre. Il porte intérêt conformément aux dispositions légales.

Extrait OGFCO — Art. 67

1 Les financements spéciaux consistent en moyens financiers affectés à l'accomplissement d'une tâche publique déterminée.

2 Les engagements envers les financements spéciaux et les créances octroyées portent intérêt. La commune peut édicter une réglementation contraire pour autant qu'aucune disposition spéciale du droit supérieur ne l'exclue.

Le solde au 01.01 du fonds constitué en faveur du service autofinancé est soustrait de la somme des actifs du secteur concerné. Ce résultat est multiplié par un taux d'intérêt moyen unique. Il s'agit d'une imputation interne et, en fonction des années, cela peut

27/37

entraîner soit une recette d'intérêts pour le service autofinancé et une charge identique pour la comptabilité générale de la ville, soit le contraire. En l'occurrence, en 2025, les intérêts en lien avec l'épuration des eaux ont touché les comptes suivants :

		Charges	Recettes
7200.4940.00	Intérêts épuration des eaux	CHF 0.-	CHF 11'000.-
9610.3940.01	Intérêts épuration des eaux	CHF 11'000.-	CHF 0.-

Précisons encore qu'au moment de l'établissement du budget 2025, plusieurs inconnues demeuraient : le solde du fonds du service autofinancé découlant des résultats effectivement enregistrés en 2024 et le solde des actifs du service autofinancé découlant des investissements effectivement réalisés en 2024 et 2025. Cette inconnue peut engendrer des différences entre les montants portés au budget et ceux effectivement enregistrés.

7900.5290.00 — Etudes PAZ, RCCZ et plans spéciaux CHF 263'424.92

Le PAZ / RCCZ a-t-il bien été déposé au canton ? Quels sont ces travaux mentionnés dans le compte ?

Réponse de Mme Laurence Salamin, Architecte de ville

Le projet de PAZ/RCCZ de la ville a été déposé auprès du service du développement territorial (SDT) pour avis de principe en octobre 2024.

Les travaux imputés sur ce compte concernent la poursuite des études nécessaires à la révision complète du PAZ/RCCZ, soit notamment la mise à jour du cadastre forestier et l'analyse de ses implications sur le projet de PAZ, la révision des plans d'alignements routiers et architecturaux, la rédaction des cahiers des charges et leur transcription graphique, la lecture critique du futur RCCZ, l'analyse des implications des projets de

28/37

modification du Plan directeur cantonal (notamment en matière de zones d'activités), le début de l'inventaire des bâtiments communaux dignes de protection ainsi qu'une étude sur l'évolution démographique et la poursuite des travaux nécessaires aux plans d'affectation spéciaux (PAS) en cours de procédure.

7910.3119.00 — Provisions crues du Rhône

—

Est-il prévu de faire des provisions pour les années à venir pour d'éventuelles autres catastrophes futures ?

Réponse de M. Benoit Emery, Secrétaire Municipal

Selon les recommandations du modèle comptable harmonisé MCH2 : « Une provision est un engagement juridique ou implicite probable, fondé sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. » D'éventuelles catastrophes futures ne répondent pas à ces critères, puisqu'elles n'ont pas encore eu lieu et les éventuels coûts engendrés ne peuvent pas être estimés. A contrario, par exemple, de la provision pour risques environnementaux (compte 7690.3132.01), qui se fonde sur la découverte d'un terrain pollué sur le territoire communal, une estimation des coûts de dépollution connue en grande partie et une obligation légale de la ville de participer à ces coûts de dépollution en qualité de commune de situation.

9 — Finances et impôts

9100.4002.00 Impôts prélevés à la source

CHF 4'260'492.74

Combien de personnes sont soumises à l'impôt à la source ? Quelles catégories de personnes cela concerne-t-il ?

Réponse de M. Didier Vultagio, Chef du service contributions, cadastre et gérance immobilière

Pour la période fiscale 2025, 3460 personnes sont imposées à la source dans la commune de Sierre.

Personnes domiciliées ou en séjour à Sierre

Les travailleurs sans permis d'établissement (permis C) qui sont résidents ou en séjour à Sierre, au regard du droit fiscal, sont soumis à l'impôt à la source sur le revenu de leur activité lucrative dépendante et sur tous les revenus acquis en remplacement des revenus du travail (assurance-maladie, assurance-accidents, assurance-invalidité, assurance-chômage).

Personnes ni domiciliées ni en séjour en Suisse

Indépendamment de sa nationalité et de son permis de séjour, un travailleur résidant à l'étranger (frontalier ou travailleur effectuant des séjours hebdomadaires ou de courte durée) est imposé à la source sur les revenus salariaux et les revenus acquis en compensation qui lui sont versés par un débiteur de la prestation imposable ayant son domicile, son siège, son administration effective, un établissement stable ou une installation fixe à Sierre.

Autres catégories de personnes soumises

- Artistes, musiciens, sportifs et conférenciers, si ces contribuables sont domiciliés à l'étranger ;
- Personnes domiciliées à l'étranger qui sont membres de l'administration ou de la direction de personnes morales ayant leur siège ou leur administration effective à Sierre ou d'entreprises étrangères qui ont des établissements stables à Sierre ;

30/37

- Personnes domiciliées à l'étranger qui reçoivent des avantages appréciables en argent dérivant de participations de collaborateur ;
- Personnes domiciliées à l'étranger qui sont titulaires ou usufruitières de créances garanties par un gage immobilier sur un immeuble sis à Sierre ;
- Personnes domiciliées à l'étranger qui reçoivent des prestations d'une institution de droit public et/ou privé ;
- Personnes domiciliées à l'étranger travaillant auprès d'une entreprise de transport.

9631.3439.00 — Energie bâtiments loués

CHF 11'590.75

A quoi correspond ce compte

Réponse de Mme Laurence Salamin, Architecte de ville

Ce compte enregistre habituellement les charges d'énergie des bâtiments du patrimoine financier de la ville (loués ou mis à disposition), qui ne sont pas directement prises en charge par les locataires (bâtiments provisoirement vacants, locations charges comprises, parking, etc.). En 2025, le compte enregistre également les charges d'électricité en lien avec la réfection du bâtiment ex-Park Divonne, ces charges revenant à la ville et ne pouvant pas être facturées aux locataires du bâtiment.

Questions générales

Méthodes de budgétisation

Comment sont estimés les montants du budget pour les postes difficiles à anticiper (notamment les traitements des services) ?

Réponse de M. Pierre Berthod, Président de la ville

Les montants inscrits au budget sont estimés selon des méthodes qui varient en fonction de la nature des dépenses ou des recettes concernées, du degré de

prévisibilité des postes ainsi que des informations disponibles au moment de l'élaboration du budget. L'objectif consiste à établir des prévisions aussi réalistes et fiables que possible. Ainsi :

- Certains comptes sont estimés sur la base de données concrètes. Exemple : la participation à une association de communes qui est de CHF x.- par habitant.
- Certains comptes sont estimés sur la base des moyennes des résultats enregistrés durant les derniers exercices, lorsqu'il s'agit de dépenses ou de recettes fortement variables pour lesquelles il n'existe pas d'éléments suffisamment précis permettant une estimation détaillée. Exemple : frais de déneigement.
- Certains le sont en fonction de projets précis, sur la base de devis et des expériences du service. Exemple : le budget de l'achat d'un nouveau véhicule/d'un équipement se base soit sur un devis/offre, soit sur les connaissances du service en lien avec l'acquisition d'un équipement similaire par le passé.
- Certains le sont en appliquant un indicateur d'évolution connu ou anticipé. Exemple : si La Poste prévoit une hausse des tarifs postaux, un pourcentage de hausse est appliqué aux comptes qui enregistrent les charges postales.
- etc.

Pour les traitements en particulier, on considère :

- le budget des traitements de l'année précédente :
 - qu'on adapte en fonction des mouvements de personnel de l'année en cours (départ, retraite, modifications, etc.) ;
 - auquel on ajoute ou soustrait les modifications de personnel prévues (augmentation/diminution de ressources, changement de taux de travail, changement de classe, etc.) ;
 - auquel on applique un taux d'évolution moyen en lien avec l'application du système de parts d'expérience et de primes (pour le budget, le taux retenu est identique pour toutes les positions) ;

- auquel on applique un taux de renchérissement estimé selon les prévisions de l'OFS (le taux final étant décidé par le Conseil municipal selon l'évolution effective du coût de la vie et pouvant s'écarter du budget) ;
- auquel on ajoute ponctuellement les primes de jubilé, en application des statuts du personnel ;
- les charges sociales, que l'on adapte en fonction du budget des traitements et de l'éventuelle évolution des taux de charges sociales ;
- à noter que les salaires des auxiliaires, payés à l'heure, sont également intégrés dans certains comptes de traitements et que le recours à des auxiliaires peut fortement varier d'une année à l'autre (pour pallier l'absence maladie d'un collaborateur, par exemple).

Investissements

Combien d'investissements budgétisés pour 2026 ont déjà été payés en 2025 ?

Réponse de M. Pierre Berthod, Président de la ville

Les éléments portés au budget 2026 tenaient déjà compte de l'avancement plus rapide des chantiers présentant des différences importantes par rapport au budget 2025, notamment en ce qui concerne le viaduc de Noës ou la grande barre de Borzuat. Le budget 2026 tient compte des montants nécessaires à l'achèvement des travaux et devrait refléter les frais effectifs encore à payer.

Intempéries d'avril 2025

Pouvez-vous nous faire un bilan global de l'impact des intempéries d'avril 2025 sur les comptes ?

Réponse de M. Pierre Berthod, Président de la ville

Contrairement aux crues du Rhône, qui constituaient un événement majeur ayant conduit à la tenue d'une comptabilité distincte, les intempéries d'avril 2025 n'ont pas fait l'objet d'un suivi comptable séparé. Leur ampleur était en effet plus limitée.

Néanmoins, la plupart des factures de tiers liées à cet événement ont été réunies sous le compte 6150.3130.03 « Travaux en régie » afin de permettre une vue globale de cet événement. Le montant total des travaux de tiers (principalement des prestations du triage forestier et les transports de branches) s'élève à KCHF 275¹ :

- KCHF 143 : concernent des interventions sur les routes, places et parcs (non subventionnés),
- KCHF 132 : réalisés dans le cadre de l'entretien des cours d'eau et du Rhône.

Ce montant (KCHF 132) a ouvert le droit à une subvention spéciale qui tenait également compte de KCHF 112 de prestations internes du service des travaux publics. Ces prestations ont fait l'objet d'une subvention exceptionnelle sur décision cantonale pour un total de KCHF 227 (sur KCHF 244 de charges admises) enregistrée dans le compte 7410.4631.00 « Subventions cantonales ».

En plus des factures de tiers pour les interventions d'urgence, mentionnées ci-dessus, les comptes suivants ont été impactés par les intempéries, dans une mesure qu'il n'est pas possible de chiffrer avec exactitude :

- 3420.3140.00 « Entretien espaces verts » : travaux réalisés après les travaux de sécurisation d'urgence

¹ Note du rapporteur : KCHF indiquant un montant en milliers de francs

- 7410.3142.00 « Torrents, bisses, canaux » : déblaiements plus importants de branches et de troncs
- 7410.3142.01 « Rhône entretien » : augmentation des travaux d'entretien
- 1500.3010.01 « Soldes et indemnités » : augmentation des interventions du service du feu, compensé au moins partiellement par facturation d'une participation aux personnes concernées

Mentionnons également les remplacements d'arbres qui ont été nécessaires. Ceux-ci ont donné lieu à l'octroi d'un crédit supplémentaire de KCHF 50 en 2025 sur le compte.

3. CONCLUSIONS

Afin de mener à bien leur mandat, les membres de la Cogest ont analysé les comptes 2025 de la Ville de Sierre, ont adressé plusieurs questions aux différents services et ont rencontré M. Berthod, Président de la ville, M. Emery, secrétaire municipal et Mme De Angelis, secrétaire municipale adjointe. La Cogest tient à remercier toutes les personnes qui se sont mises à sa disposition dans le cadre de son analyse financière.

La Commission de gestion félicite la municipalité pour la bonne tenue des comptes 2025. Elle relève un bénéfice de CHF 983'349.- auquel on peut ajouter CHF 1'500'000.- de réserve de politique budgétaire. La ville a donc dégagé un résultat positif de CHF 2'483'349.- alors que le budget prévoyait une perte de CHF 3'782'450.-. Cette différence est due aux éléments suivants :

- des recettes fiscales en augmentation de +2,5 millions par rapport au budget, malgré une diminution de -2,2 millions par rapport aux comptes 2024 ;
- des recettes nettes d'aménagements de production en augmentation de +1,4 million par rapport au budget, malgré une diminution de -1,9 million par rapport aux comptes 2024 ;
- la participation des assurances pour la crue du Rhône à hauteur de +1,2 million ;
- une succession non réclamée à défaut d'héritier de 0,8 million.

Toutefois, la Commission de gestion relève une augmentation des charges de +1,8 million par rapport à ce qui avait été budgétisé. Cela s'explique entre autres par des charges obligatoires cantonales en augmentation de CHF 980'000.- par rapport au budget.

La marge d'autofinancement s'élève, en 2025, à CHF 16'119'399.-, en progression de CHF 7'209'949.- par rapport au budget et de CHF 1'198'831.- par rapport aux comptes 2024. C'est un signal positif pour les finances communales.

Concernant les investissements, les comptes 2025 affichent un dépassement de CHF 5'451'713.- lié à des travaux qui ont pu être réalisés plus rapidement que planifiés.

La Cogest accepte le rapport sur les comptes 2025 de la Ville de Sierre à l'unanimité et propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière ainsi que les comptes 2025 de la Ville de Sierre.

Sierre, le 13 mai 2026

Le président

Julien Beney

A blue ink signature of Julien Beney, consisting of a stylized 'J' followed by a long horizontal stroke.

Le rapporteur

Yann Vetter

A blue ink signature of Yann Vetter, featuring a stylized 'Y' and 'V'.